

RAPPORT ANNUEL 2022

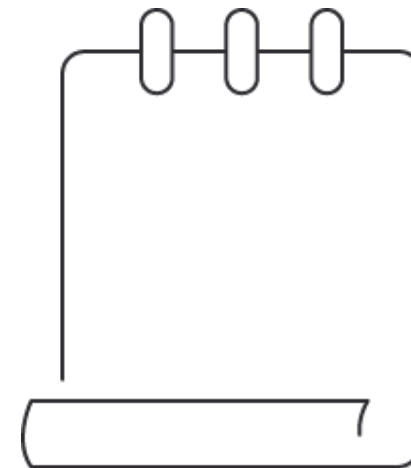
PRÉSENTÉ PAR LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

***Un regard objectif et indépendant
sur la qualité de la gestion
des fonds publics.***

Ordre du jour

- 1. Introduction**
- 2. Audits de performance et des technologies de l'information**
- 3. Audit des états financiers et autres rapports**
- 4. Reddition de comptes**
- 5. Bilan 7 ans**



1. Introduction

NOTRE ANNÉE 2022		
9 rapports d'audit financier	7 audits de performance et conformité aux lois et règlements	4 redditions de comptes
	1 test d'intrusion physique	
Suivi de 336 recommandations		
Réalisation de 93 % des cibles du plan stratégique 2022-2024		

Audits de performance et des technologies de l'information

2.

**Processus budgétaire –
volet programme décennal
d'immobilisations :
Planification des
investissements**

2.1

2.1. Processus budgétaire – Programme décennal des immobilisations : Planification des investissements

Contexte

- Permet d'**informer la population** des orientations prises et des choix stratégiques.
- Détermine les **niveaux de taxation et de services** des secteurs d'activités municipales.
- Totalise plus de **19,5 G\$**, dont **70,3 %** attribuables au volet **protection et maintien des actifs**.

2.1. Processus budgétaire – Programme décennal des immobilisations: Planification des investissements (suite)

Objectif

S'assurer que la Ville de Montréal dispose de stratégies qui lui permettent de planifier ses investissements en immobilisations en fonction de ses besoins à long terme, ses ressources financières, sa vision stratégique.

Résultats

Les stratégies de planification et de financement des investissements en vigueur n'ont pas toutes été respectées et la reddition de comptes n'est pas suffisante pour évaluer dans quelle mesure le Programme décennal des immobilisations est arrimé aux besoins de la Ville de Montréal et en adéquation avec sa capacité financière et ses prévisions budgétaires.

2.1. Processus budgétaire – Programme décennal des immobilisations: Planification des investissements (suite)

Principaux constats

- Mise en place de plusieurs politiques et directives quant à l'élaboration du Programme décennal d'immobilisations.
- Production d'un bilan annuel interne sur la connaissance des actifs, mais celui-ci est incomplet.
- Mise en œuvre incomplète des pratiques visant à arrimer les besoins et les ressources financières à long terme, en adéquation avec la vision stratégique de la Ville de Montréal.
- Stratégies de planification et de financement des investissements en vigueur pas toutes respectées.

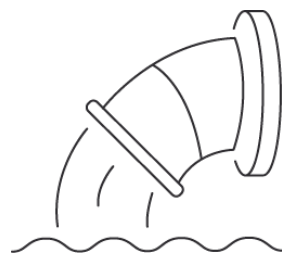
Gestion du suivi des rejets et des débordements des eaux usées

2.2

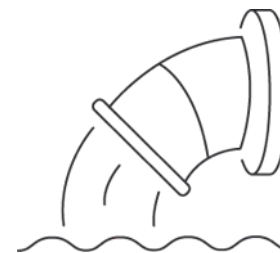
2.2. Gestion du suivi des rejets et des débordements des eaux usées

Contexte

- **Encadrement et protection** : *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* et *Loi sur les pêches*.
- **2 stations d'épuration des eaux usées** : Jean-R.-Marcotte et Île Notre-Dame.
- Un **réseau unitaire** sur 63 % du territoire capte les eaux usées et les eaux de pluie.



161 ouvrages de surverse



2.2. Gestion du suivi des rejets et des débordements des eaux usées (suite)



Objectif

S'assurer que la Ville de Montréal a mis en place des mécanismes adéquats permettant une saine gestion du suivi des rejets des eaux usées et des débordements, et ce, dans le respect des exigences réglementaires.

Résultats

La Ville de Montréal a généralement mis en place un ensemble de mécanismes favorisant une saine gestion. Par contre, ceux-ci ne s'effectuent pas pleinement en conformité avec les exigences réglementaires.

2.2. Gestion du suivi des rejets et des débordements des eaux usées (suite)

Principaux constats

- Normes de concentration des rejets respectées.
- 96% des ouvrages de surverse instrumentés pour détecter les débordements.
- 32 % des visites hebdomadaires et 51 % des visites mensuelles des ouvrages de surverses non effectuées.
- Avis de débordements non transmis systématiquement ou dans les délais requis.

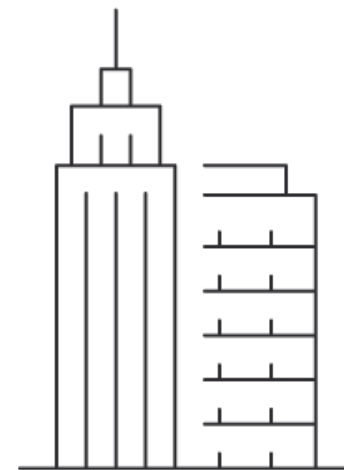
Connaissance et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux

2.3

2.3. Connaissance et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux

Contexte

- Régi par des **dispositions municipales** et la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- Obligation législative pour la Ville d'adopter d'ici 2026 un **inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial de 1940 et moins**.
- Engagement de l'Administration municipale : **Politique du patrimoine (2005)** et **Plan d'action en patrimoine (PAP) 2017-2022**.



2.3. Connaissance et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux (suite)

Objectif

S'assurer que la Ville de Montréal a une bonne connaissance des bâtiments patrimoniaux sur son territoire et qu'elle les met en valeur d'une façon adéquate.

Résultats

La Ville de Montréal ne dispose pas d'une connaissance complète et centralisée des bâtiments patrimoniaux sur son territoire et elle n'assure pas leur mise en valeur d'une façon adéquate.



2.3. Connaissance et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux (suite)

Principaux constats

- Connaissance incomplète des bâtiments patrimoniaux et de leur état (données inexactes et non exhaustives).
- Standards d'entretien des bâtiments patrimoniaux municipaux non déterminés et programmes d'entretien partiellement réalisés.
- Mesures insuffisantes pour préserver les bâtiments patrimoniaux privés en situation de vulnérabilité.
- Plusieurs actions de la Politique et du Plan d'action en patrimoine (PAP) 2017-2022 non réalisées.

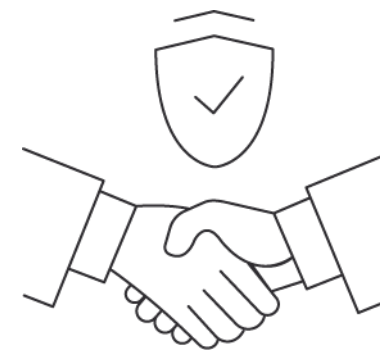
L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif

2.4

2.4. L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif

Contexte

- Sommes versées par les services centraux : **109,6 M\$** en 2020 et **127,5 M\$** en 2021.
- Contributions permettant d'offrir une panoplie de **services à la population.**
- **Encadrement** : *Guide de gestion des soutiens financiers aux organismes à but non lucratif.*



2.4. L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif (suite)

Objectif

S'assurer que les contributions financières octroyées aux organismes à but non lucratif par les services centraux de la Ville de Montréal sont faites de manière impartiale, dans le respect des encadrements de la Ville de Montréal, et qu'elles servent aux fins prévues.

Résultats

La Ville de Montréal n'est pas en mesure de faire une démonstration documentée d'une impartialité dans l'octroi des contributions financières et du respect des encadrements pour l'ensemble des contributions examinées. De plus, elle ne peut pas démontrer que toutes les sommes versées sont utilisées aux fins prévues et dans leur totalité.

2.4. L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif (suite)

Principaux constats

- Critères d'admissibilité de l'organisme à but non lucratif, pas tous pris en considération.
- Documents justifiant l'admissibilité de l'organisme à but non lucratif ou de la demande pas toujours consignés aux dossiers.
- Certains versements faits avant la signature des ententes entre les parties.
- Absence d'analyse documentée de la reddition de comptes transmise par les organismes à but non lucratif.

Efficacité et efficacité de l'utilisation des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal dans un contexte d'urgence

2.5

2.5. Efficacité et efficience de l'utilisation des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal dans un contexte d'urgence

Contexte

Le Service de police de la Ville de Montréal c'est :

- le 2^e service de police municipal en importance au Canada;
- 29 postes de quartier sur l'île de Montréal.

Parmi les appels logés à la Centrale 911 en 2021 :

- 425 000 ont nécessité l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal;
- plus de 81 % d'entre eux étaient considérés comme des appels urgents.



2.5. Efficacité et efficacité de l'utilisation des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal dans un contexte d'urgence (suite)

Objectif

S'assurer que la Ville de Montréal fasse une utilisation efficace et efficiente des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal pour répondre aux appels et lors de leurs déplacements sur le réseau routier.

Résultats

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons divulguer dans le rapport annuel le détail des résultats et des constats que nous avons faits. Nous avons formulé des recommandations et les unités d'affaires concernées se sont engagées à élaborer des plans d'action et à les mettre en œuvre.

Gestion des systèmes de contrôle industriels du métro

Société de transport de Montréal

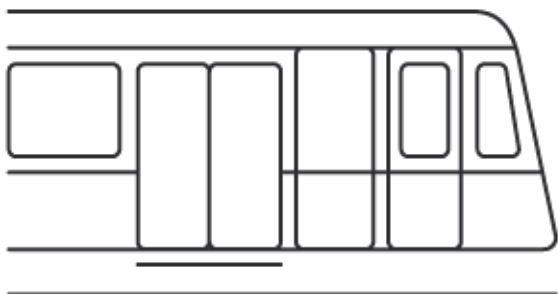
2.6

2.6. Gestion des systèmes de contrôle industriels du métro de la Société de transport de Montréal

Contexte

Service de **métro** offert par la Société de transport de Montréal :

- **4 lignes** desservant **68 stations** sur **71 kilomètres**;
- **85,3 millions de kilomètres** parcourus annuellement.



Le métro est contrôlé de manière centralisée par un Système de contrôle et d'acquisition de données.

2.6. Gestion des systèmes de contrôle industriels du métro de la Société de transport de Montréal (suite)

Objectif

Déterminer si les mécanismes mis en place à la Société de transport de Montréal permettent une saine gestion ainsi qu'une haute disponibilité des systèmes de contrôle industriels utilisés par le métro.

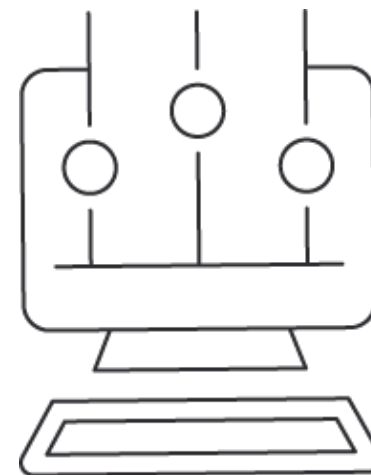
Résultats

Afin d'assurer son efficacité et de réduire les risques de perte de disponibilité du métro, la gestion des systèmes de contrôle industriels par la Société de transport de Montréal nécessite des améliorations.

2.6. Gestion des systèmes de contrôle industriels du métro de la Société de transport de Montréal (suite)

Principaux constats

- Ressources humaines de la Division Livraison des services technologies métro suffisantes.
- Encadrements de gestion des accès logiques non adaptés aux systèmes de contrôle industriels.
- Plan de relève informatique non formalisé.
- Partage des rôles et responsabilités non documenté.



Gestion du système Artemis

Service de sécurité incendie de Montréal
Service des technologies de l'information

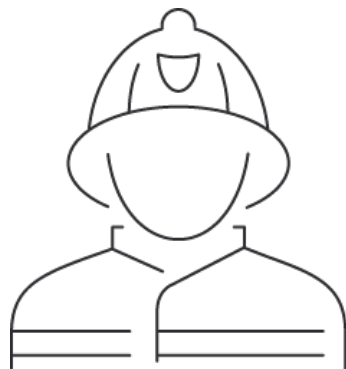
2.7

2.7. Gestion du système Artemis

Contexte

Le Centre de communication en sécurité incendie du Service de sécurité incendie de Montréal utilise un **système informatique de répartition des appels** appelé Artemis.

Le Centre de communication en sécurité incendie doit pouvoir s'appuyer sur un **système performant avec une haute disponibilité.**



**2022 – 118 916 interventions d'urgence
incendie prises en charge**

2.7. Gestion du système Artemis (suite)

Objectif

Déterminer si les mécanismes de contrôle en place permettent une saine gestion ainsi qu'une haute disponibilité du système Artemis.

Résultats

Globalement, la Ville de Montréal a mis en place plusieurs mécanismes de contrôle assurant une saine gestion.

2.7. Gestion du système Artemis (suite)

Principaux constats

- Rôles et responsabilités documentés.
- Procédure de gestion des incidents adéquate.
- Plan de relève informatique documenté et testé annuellement.
- Ressources humaines spécialisées suffisantes et adéquates.

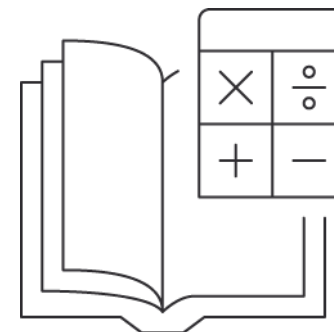


Audit des états financiers et autres rapports

3.

3. Audit des états financiers et autres rapports

- Au moment de produire le rapport annuel, les états financiers de la Ville de Montréal n'avaient pas été déposés au conseil municipal.
- Rapports de l'auditeur sans réserve émis conjointement avec l'auditeur externe pour les organismes suivants :
 - La Société de transport de Montréal (2 rapports);
 - La Société d'habitation et de développement de Montréal;
 - La Société du parc Jean-Drapeau;
 - L'Agence de mobilité durable et Transgesco.



Reddition de comptes

4.

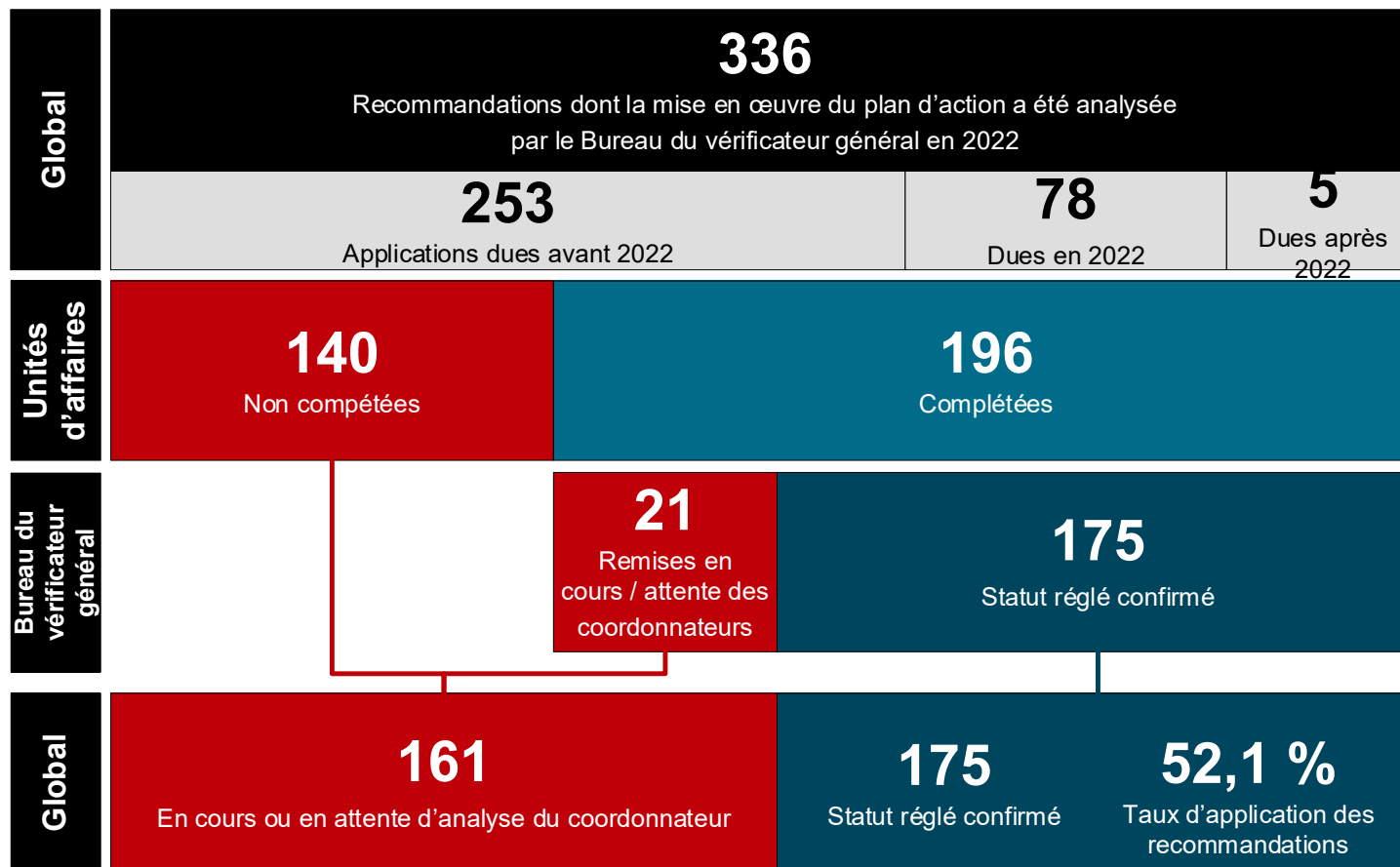
4. Reddition de comptes

**Personnes morales ayant bénéficié d'une subvention
d'au moins 100 000 \$ en 2021**

Subventions totalisant 192 M\$		
100 000 \$ et plus	163,4 M\$	287 organismes
Résultats	162,5 M\$	285 organismes

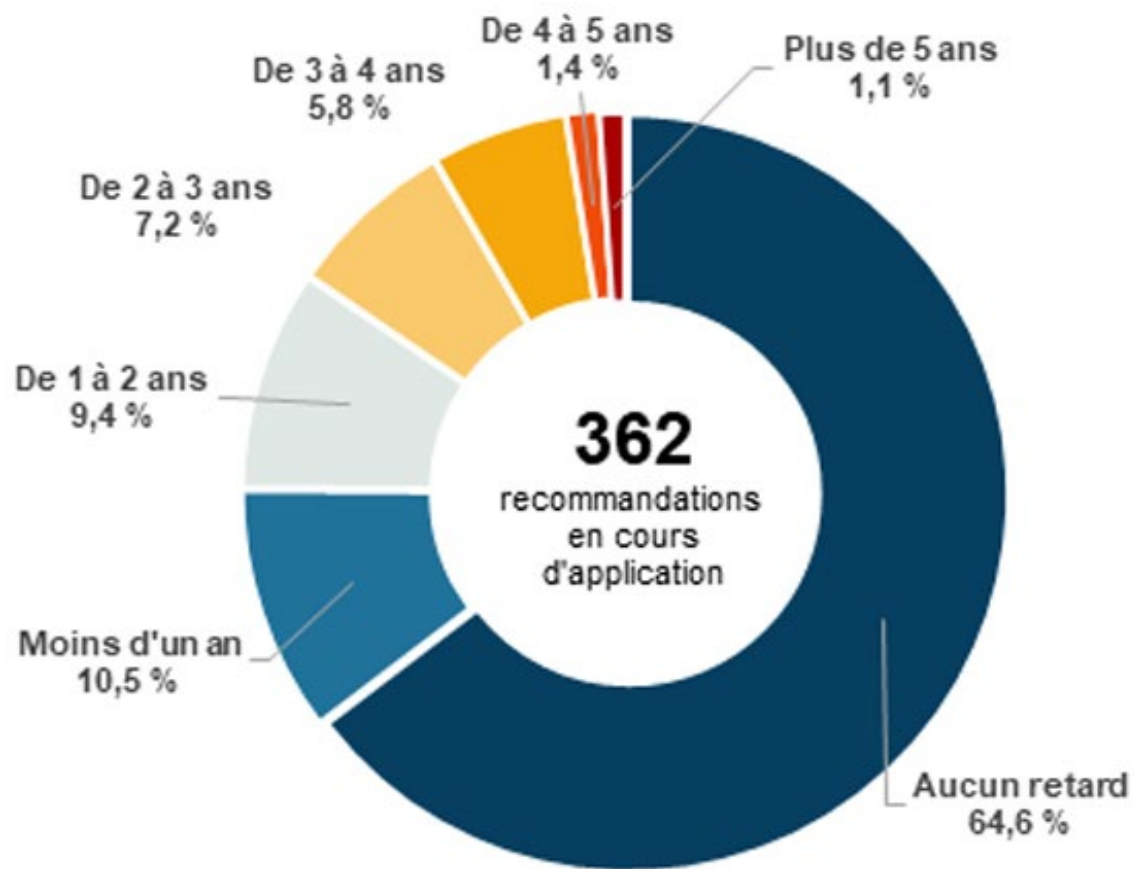
4. Reddition de comptes (suite)

Application des recommandations de la vérificatrice générale



4. Reddition de comptes (suite)

Application des recommandations Après le nettoyage



Bilan 7 ans

5.

5. Bilan 7 ans

Notre équipe



5. Bilan 7 ans (suite)

Le changement et l'amélioration en continu

- Amélioration de nos façons de faire en misant sur des **pratiques innovantes** et des **outils technologiques performants**.
- **Changements législatifs** : adoption du projet de loi 155.
- Création d'une **matrice de risques**.
- Mise en œuvre de notre **plan stratégique**.

5. Bilan 7 ans (suite)

Réalisations et travaux marquants

- Maintien de notre présence en **audit financier** : 80 rapports émis.
- Révision de nos pratiques quant à la **conformité des organismes ayant reçu au moins 100 000 \$.**
- Réalisation de 7 tests d'intrusion.



5. Bilan 7 ans (suite)

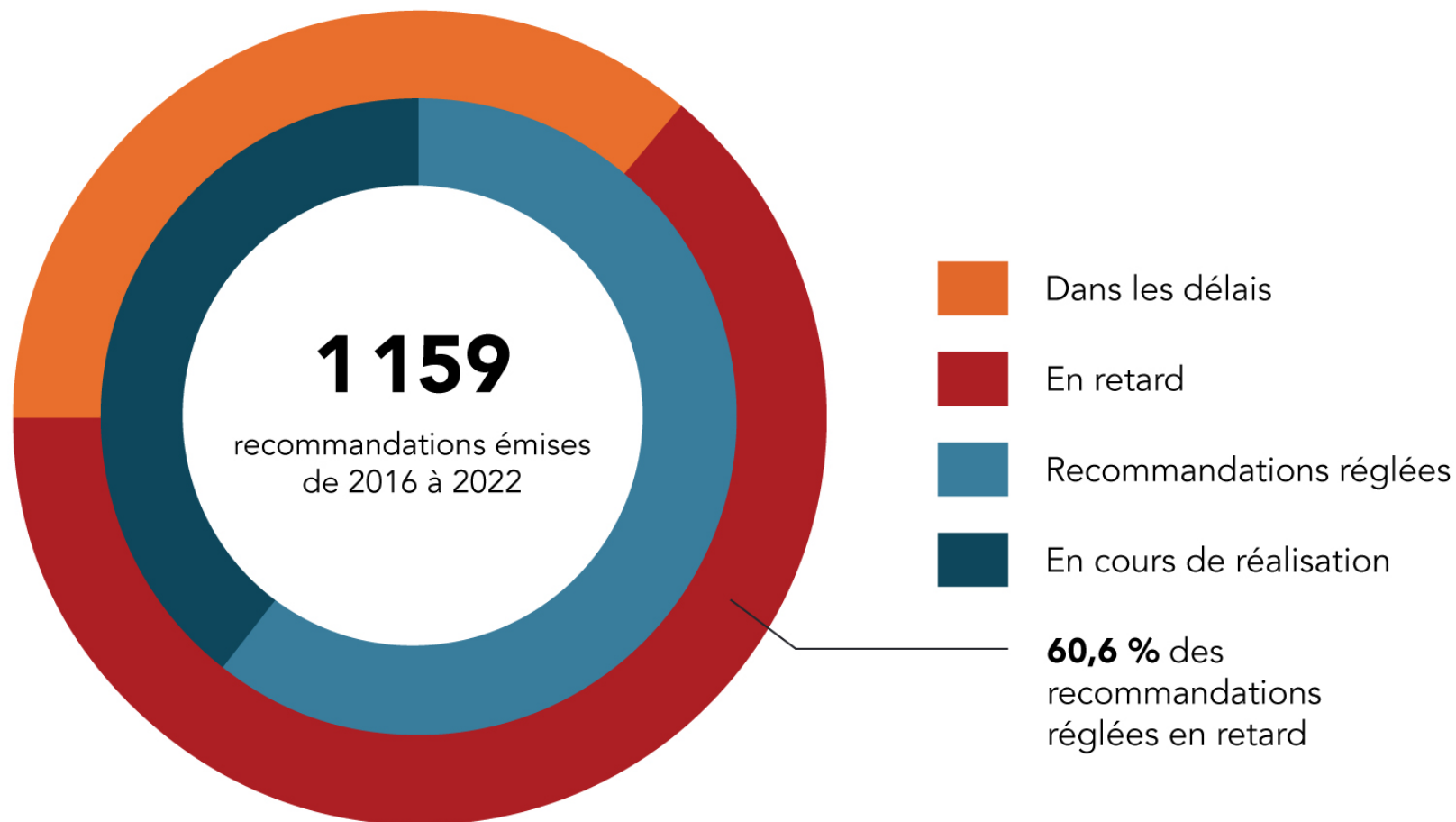
Audits en lien avec une des 20 priorités de *Montréal 2030*

RAPPORT DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EN LIEN AVEC MONTRÉAL 2030	57 Rapports d'audit de performance réalisés par le Bureau du vérificateur général de 2016 à 2022	
	45 Rapports d'audit de performance traitant d'un sujet en lien avec 1 des 20 priorités du plan stratégique <i>Montréal 2030</i> de la Ville de Montréal	12 Rapports traitant d'autres sujets
	866 Recommandations émises par le Bureau du vérificateur général et autant de plans d'action conçus par les unités d'affaires et à mettre en œuvre par ces dernières	

RÉALISATION DES PLANS D'ACTION PAR LES UNITÉS D'AFFAIRE	511 Plans d'action complétés		355 Plans d'action en cours de réalisation	
	104 Dans les délais	407 En retard par rapport à la date fixée par l'unité d'affaire	87 Déjà en retard	268 Encore dans les temps pour la mise en œuvre
	494 (57 %) Plans d'action pour des recommandations en lien avec <i>Montréal 2030</i> mis en œuvre en retard ou qui le seront			

5. Bilan 7 ans (suite)

Mise en place des recommandations



5. Bilan 7 ans (suite)

Rapport préélectoral

- Sa mise en œuvre représente un **travail colossal**.
- En 2021, la demande d'auditer ce rapport a été **soustraite** par le conseil municipal.
- En janvier 2022, une **nouvelle résolution** a été votée par le conseil municipal.
- **Beaucoup d'actions** doivent être mises en place.



5. Bilan 7 ans (suite)

Quelques réflexions...

- Conformité des organismes à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* : **un seuil à revoir.**
- Nécessité de **mieux faire comprendre la fonction de vérificateur général** :
 - Confusion entre les rôles des différentes fonctions de gouvernance;
 - Méconnaissance de l'indépendance et de l'objectivité de la vérificatrice générale.

Merci!
Des questions?



**Vérificateur
Général**
VILLE DE MONTRÉAL